

Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 26/IMO/10248
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 – Février 2016
Date du repérage : 04/02/2026

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Bouches-du-Rhône**
Adresse : **Domaine des Plans, Av. Jean Pallet**
Commune : **13880 VELAUX**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
..... **Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété**
Section cadastrale AZ, Parcelle(s) n° 132 et 134

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

- Présence de traitements antérieurs contre les termites**
 Présence de termites dans le bâtiment
 Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 131-3 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006

Documents fournis:

..... **Néant**
Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :
..... **Artisanat**
..... **Batiments des parcelles 132 et 134**
Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :
..... **Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral:**
13880 VELAUX (Information au 25/11/2025)
Niveau d'infestation faible
Arrêté préfectoral
Liste des arrêtés
19-juil-01 - Arrêté préfectoral -

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : **SCI LES OLIVIERS DES TROIS FILLES**

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**
Nom et prénom : **SAS HERBETTE-OUTRE-MOYA-TEDDE-MARCOT**

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

Rez de chaussée - Magasin
Rez de chaussée - Lavabo
Rez de chaussée - Wc
Rez de chaussée - Réserve
Rez de chaussée - Cuverie
Rez de chaussée - Atelier confection
Rez de chaussée - Bureau
Rez de chaussée - Atelier mecanique
Rez de chaussée - Vestiaire
Rez de chaussée - Local chaudière

Rez de chaussée - réfectoire
Rez de chaussée - Abris
1er étage - Palier
1er étage - Wc
1er étage - Bureau
1er étage - salle de réception
1er étage - Couloir
1er étage - Chambre 1
1er étage - Salle d'eau
1er étage - Chambre 2

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Rez de chaussée		
Magasin	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Revêtement dur peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Lavabo	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Revêtement dur peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Revêtement dur peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Réserve	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Revêtement dur peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuverie	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Revêtement dur peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Atelier confection	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Revêtement dur peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Bureau	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Revêtement dur peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Atelier mecanique	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Revêtement dur peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit peint	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Fenêtre(s) en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Vestiaire	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Revêtement dur peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Local chaudière	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Revêtement dur peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Abris	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Charpente	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage		
Palier	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Revêtement dur peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Revêtement dur peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Bureau	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Revêtement dur peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
salle de réception	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Revêtement dur peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Couloir	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Revêtement dur peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Revêtement dur peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Revêtement dur peint, faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Chambre 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Revêtement dur peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. - Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels réglementaires :

L 133-5 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Général	-	Le diagnostic se limite aux zones rendues visibles et accessibles par le propriétaire

Note 1: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

SAS HERBETTE-OUTRE-MOYA-TEDDE-MARCOT

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Néant

J. – VISA et mentions :

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

*Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **B.2.C 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM***

Visite effectuée le **04/02/2026**.

Fait à **VELAUX**, le **04/02/2026**

Par : M. TENA vincent



Signature du représentant :

Signature du représentant :

Annexe – Plans – croquis



Annexe - Assurance / Certifications

Votre Assurance

▶ RCE PRESTATAIRES



Assurance et Banque

ATTESTATION

SARL CT DIAGNOSTICS
240 MTE DES VRAIES RICHESSES
04100 MANOSQUE FR

COURTIER

CARENE ASSCES PACT OFFICE
9 PLACE BENOIT CREPU
BP 5004
69245 LYON CEDEX 05
Tél : 04 72 41 96 96
Fax : 04 72 40 99 96
Portefeuille : 0201351084

Vos références :

Contrat n° 6046945004
Client n° 0504736520

AXA France IARD, atteste que :

SARL CT DIAGNOSTICS
240 MTE DES VRAIES RICHESSES
04100 MANOSQUE

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 6046945004 ayant pris effet le 01/10/2017.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

Loi Carrez
L'état de l'installation intérieure de gaz
Etat parasitaire
Contrôle périodique amiante
Diagnostic amiante avant/après travaux / démolition
Diagnostic amiante avant vente
Dossier technique amiante
Exposition au plomb (CREP)
Recherche de plomb avant/après travaux
Risques naturels et technologiques
Diagnostic de performance énergétique
Etat de l'installation intérieure de l'électricité
Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
Diagnostic technique SRU
Surface habitable (article R111-2 code de la construction)
Diagnostic métrage habitable (loi BOUTIN)

**A L'EXCLUSION DE TOUTES ACTIVITES RELEVANT DE L'EXERCICE D'UNE PROFESSION
REGLEMENTEE AUTRE TELLE QUE LE CONSEIL JURIDIQUE OU LA GESTION IMMOBILIERE ET
TOUTES ACTIVITES DE CONSEIL ET DE BUREAU D'ETUDES.**

COMBIMEDIA

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 000 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 466 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont :	
• Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Responsabilité Civile professionnelle (tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus)	500 000 € par année d'assurance
Dont :	
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières)	500 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux relevant de la Responsabilité Civile professionnelle (selon extension aux conditions particulières)	500 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	100 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

La présente attestation, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

La présente attestation est valable pour la période du 01/10/2022 au 01/10/2023 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 19 septembre 2022
Pour la société :





cofrac
CERTIFICATION
DE PERSONNES

Accréditation
n°4-0557
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
www.cofrac.fr



B2C
Bureau Contrôle Certification

N° de certification
B2C 0136

CERTIFICATION DE PERSONNES
attribuée à :
Vincent TENA
Dans les domaines suivants :

Amiante sans mention : Secteur B : certification des personnes réalisant des missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante	
Obtenu le : 27/11/2022	Valable jusqu'au : 26/11/2029*
<small>Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.</small>	
Plomb sans mention : Secteur A : Certification de personnes réalisant des constats de risque d'exposition au plomb (CREP)	
Obtenu le : 23/05/2023	Valable jusqu'au : 22/05/2030*
<small>Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.</small>	
Energie sans mention (DPE) : Secteur D : certification des personnes réalisant des diagnostics de performance énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation et des attestations de prise en compte de la réglementation thermique	
Obtenu le : 27/11/2022	Valable jusqu'au : 26/11/2029*
<small>Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.</small>	
Électricité : Secteur F : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures d'électricité	
Obtenu le : 23/05/2023	Valable jusqu'au : 22/05/2030*
<small>Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.</small>	
Gaz : Secteur E : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures de gaz	
Obtenu le : 27/11/2022	Valable jusqu'au : 26/11/2029*
<small>Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.</small>	
Termites : Secteur C : certification des personnes réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment, en métropole	
Obtenu le : 19/03/2023	Valable jusqu'au : 18/03/2030*
<small>Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.</small>	

Fait à STRASBOURG, le 22 mai 2023

Responsable qualité,
Sandrine SCHNEIDER



*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance.
La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : www.b2c-france.com

24 rue des Prés • 67380 LINGOLSHEIM • Tél : 03 88 22 21 97 • e-mail : b.2.c@orange.fr • www.b2c-france.com